

Position d'ANDICAT* sur l'emploi des travailleurs handicapés

A l'heure où le rituel annuel de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées (du 13 au 19 novembre) se prépare, il nous a paru nécessaire de faire quelques constats très inquiétants pour l'avenir du travail protégé (les ESAT).

- 1- La France dispose d'un dispositif d'emploi très diversifié et correctement soutenu par les pouvoirs publics : emplois en milieu ordinaire, aménagés et aidés, emplois subventionnés (les aides à l'emploi liées à la lourdeur du handicap, les entreprises adaptées), emplois accompagnés, emplois protégés (les établissements et services d'aide par le travail - ESAT -).

Ces différentes modalités d'exercice professionnel sont analogues à celles qui existent dans les pays européens d'évolution semblable (l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, les pays scandinaves, le Luxembourg, ...).

- 2- 85 % des travailleurs handicapés exercent leur activité professionnelle en milieu ordinaire, 15 % en ESAT ou en entreprise adaptée mais le taux de chômage est le double de celui des travailleurs « valides » (20 %) ; les raisons sont à rechercher du côté de l'insuffisance de la formation professionnelle, des difficultés propres aux handicaps, aux exigences toujours plus fortes du marché de l'emploi et à un chômage qui se situe à un niveau élevé.

- 3- Pourtant, au nom d'une conception pauvre et réductrice de l'inclusion, les pouvoirs publics s'orientent vers un effacement et peut-être à terme à une disparition des ESAT considérés, bien à tort par certains, comme discriminatoires. Faut-il rappeler que l'absence de dispositifs adaptés et, chaque fois que nécessaire, spécifiques, ne peut que générer de la marginalisation, une absence de liens sociaux, la disparition d'acquis cognitifs et, en définitive, le non accès aux droits fondamentaux, en l'occurrence le droit au travail.

La Suède, le Danemark, l'Allemagne, par exemple, contrairement aux idées reçues, ont un nombre nettement plus élevé d'emplois protégés que la France. De même, en Suède, le passage du milieu protégé vers le milieu ordinaire est supérieur à celui qui est constaté en France mais le taux d'entrée est nettement supérieur.

Faut-il rappeler encore, à l'inverse de la Secrétaire d'Etat chargée du handicap, que lorsqu'il n'y a pas ou presque plus (comme en Angleterre), ou moins (comme au Portugal depuis la crise économique) d'établissements et de services spécialisés, il n'y a pas d'inclusion.

La Bulgarie, la Roumanie, la Grèce, la Slovénie, ..., pays pauvres ou émergents, devront-ils être des exemples pour les pays qui ont eu les moyens financiers depuis une soixantaine d'années de développer des réponses adaptées à la diversité des handicaps ?

Comment les pouvoirs publics vont-ils intégrer en milieu ordinaire de travail les 120 000 travailleurs handicapés des ESAT ?

Il nous faut à l'évidence défendre un modèle particulièrement performant et inclusif en France (adaptation à l'environnement, ouverture sociale et économique, accroissement des droits des travailleurs, ...) et mettre en échec les associations passionnelles et pseudo-philosophiques qui amalgament les caractéristiques et les demandes de toutes les personnes handicapées (tous handicaps confondus).

Faut-il rappeler, dans cet ordre d'idées, que les ESAT accompagnent 120 000 travailleurs handicapés dont 93 % sont des handicapés mentaux et psychiques ; leurs besoins n'ont rien à voir avec ceux des travailleurs ayant des handicaps physiques ou sensoriels.

4- Les pouvoirs publics prennent de mauvaises orientations.

Que ce soit pour les ESAT ou pour tous les autres établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), les pouvoirs publics préparent une réforme d'ampleur du financement des ESMS (dénommée SERAFIN) basée sur le rapport Piveteau. Celui-ci privilégie les accueils temporaires, partiels et séquentiels, les aides et le suivi à domicile ; ainsi que des « prestations » dispensées, de préférence hors établissements ; il dénature profondément les réponses aux handicaps.

Si l'on n'y prend pas garde, se substituera ainsi, à l'exercice des droits fondamentaux, une logique d'aide à la dépendance.

Pourtant, l'inclusion tire son énergie et prend tout son sens dans un champ diversifié, décroissant et riche d'opportunités institutionnelles, semi-protégées, totalement ou partiellement intégratives, au sein duquel l'usager dispose de marges de choix, de progrès, de motivation et de décision.

Plutôt que de le remettre en question, il faudrait s'y appuyer pour aller plus loin, optimiser les ressources, faire appliquer la réglementation (comment accepter que l'AGEFIPH engage des procédures d'appel pour ne pas financer les aides à l'emploi liées à la lourdeur du handicap, support essentiel à l'inclusion ordinaire ?) et s'engager dans une simplification administrative tout à fait indispensable.

Le 6 novembre 2017

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gérard Zribi', written over a horizontal line.

Gérard Zribi
Président

*ANDICAT regroupe 90 % des responsables d'ESAT en France.